



DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

RÉFÉRENTIEL NATIONAL

relatif à la formation de

moniteur des premiers secours

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

SOMMAIRE

1	Organisation de la formation.....	5
2	Objectif général.....	7
3	Objectifs intermédiaires	8
4	Objectifs spécifiques et critères d'évaluation.	9
5	Examen de moniteur des premiers secours	20
6	Sujets de l'épreuve de pédagogie pratique.....	25
7	Fiche d'évaluation de certification.....	29

Destiné à l'ensemble des médecins et des instructeurs de secourisme, ce référentiel constitue la référence nationale de la formation initiale des moniteurs de premiers secours.

Il développe essentiellement les objectifs pédagogiques de la formation initiale et leurs critères d'évaluation.

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

1 ORGANISATION DE LA FORMATION

1.1 But

La formation de moniteur des premiers secours a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours. Elle utilise les normes techniques du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ». De même, elle utilise les normes pédagogiques du référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3) ».

1.2 Public

Cette formation s'adresse à toute personne de plus de 18 ans, présentée par un organisme public habilité ou une association nationale agréée, titulaire de l'unité d'enseignement « PSC 1 » et qui a suivi une formation préparatoire sous le contrôle d'un formateur expérimenté.

1.3 Durée

50 heures environ de formation initiale (hors temps de déplacement).

1.4 Equipe d'animation

La formation de moniteur des premiers secours est dispensée par une équipe pédagogique composée au minimum de :

- Un médecin ;

- Un instructeur de secourisme, à jour de sa formation continue, pour 10 participants. L'instructeur doit être détenteur également de l'unité d'enseignement « PAE 3 ».

Cette équipe est autorisée à réaliser cette formation par l'organisme public habilité ou l'association nationale agréée auquel elle appartient.

1.5 Pré-requis

Avant d'aborder la formation, le participant doit connaître toutes les techniques et les conduites à tenir du programme de l'unité d'enseignement « PSC 1 ». Il doit aussi être initié aux techniques pédagogiques, à la procédure d'apprentissage et à l'évaluation formative, en participant, en tant qu'aide-moniteur, aux côtés d'un formateur expérimenté, à une formation de « PSC 1 ».

1.6 Objectif général

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- Organiser une séquence de formation ;
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation « PSC 1 » ;
- Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ;
- Réaliser une évaluation formative des participants.

1.7 Méthode et techniques pédagogiques

La formation de moniteur des premiers secours est une formation initiale qui apporte des connaissances pédagogiques de base pour assurer les différentes formations aux premiers secours.

Elle utilise une méthode pédagogique active par objectif et des techniques pédagogiques traditionnelles (exposés pour apporter des connaissances et démonstrations pratique) et modernes (travail en groupe, exercices individuels et cas concrets).

Les exercices d'application doivent occuper l'essentiel du temps de la formation.

L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir-faire ». Les techniques pédagogiques qui permettent d'aborder les objectifs de savoir sont : l'exposé interactif, le travail de groupe, etc. Le formateur doit s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, éventuellement par des tests écrits (QCM, QROC...) mais le résultat de ces tests ne doit en aucun cas servir à l'évaluation continue des participants.

1.8 Evaluation

Evaluation formative

La formation initiale des participants s'appuie sur des critères d'évaluation formative élaborés par l'équipe pédagogique. Ces critères sont donnés et expliqués aux participants avant les différents exercices afin qu'ils les utilisent, les guident dans leur apprentissage, leur permettent de suivre l'acquisition des capacités nouvelles et leur indiquent l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Evaluation continue

Une évaluation continue, effectuée au cours de la formation initiale, réalisée sous forme d'une fiche de suivi et d'évaluation, constitue un élément d'appréciation du participant. Elle doit indiquer le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation. La fiche de suivi est élaborée par l'équipe pédagogique, en utilisant les critères d'évaluation définis dans le présent référentiel. Elle est remplie par le formateur au cours des divers exercices d'application qui ont lieu

régulièrement au cours de la formation. La fiche de suivi sera présentée par un des formateurs au jury d'examen en cas de difficulté du participant à l'épreuve de pédagogie pratique.

Evaluation de certification

La certification du participant à l'issue de la formation initiale est réalisée au cours d'une épreuve de pédagogie pratique devant un jury d'examen, appuyée, si nécessaire, par l'évaluation continue du participant. L'aptitude du participant est validée après délibération du jury d'examen par la délivrance du Brevet national de moniteur des premiers secours.

Les modalités d'organisation de l'examen de moniteur des premiers secours ainsi que les critères d'évaluation sont définis par arrêté ministériel et seront développés à la partie 5 du présent document.

Évaluation de la formation

Les organismes publics habilités et les associations nationales agréées pour cette formation procèdent à l'évaluation des aspects pédagogiques et/ou logistiques de la session de formation.

Il s'agit d'une démarche interne à l'organisme ou à l'association, visant à recueillir diverses informations ayant pour objectif le maintien et l'amélioration du niveau de la formation et de son déroulement.

Elle se situe à l'issue de la session et ne doit pas empiéter sur le temps de formation. Cette évaluation peut prendre la forme d'un entretien collectif entre le formateur et le groupe de participants ou de l'analyse d'un questionnaire.

2 OBJECTIF GENERAL

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- Organiser une séquence de formation ;**
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement « PSC 1 » ;**
- Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ;**
- Réaliser une évaluation formative des participants.**

3 OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

- 1) Réaliser ou s'assurer de la réalisation des tâches administratives nécessaires à une formation de l'UE « PSC 1 ».
- 2) Préparer, utiliser et entretenir le matériel pédagogique nécessaire et suffisant pour animer la formation.
- 3) Utiliser un scénario pédagogique pour assurer une formation de l'UE « PSC 1 ».
- 4) Animer une séquence de formation.
- 5) Réaliser l'introduction et la présentation à une formation de l'UE « PSC 1 ».
- 6) Permettre aux participants à la formation, à l'aide d'une étude de cas, d'identifier la situation abordée, d'en préciser les signes, les risques et d'indiquer le résultat de l'action de secours. (objectifs I.1.1, I.1.2, I.1.3, I.3.1, I.4.1, I.5.1, I.7.1, I.8.1, I.8.3 et I.8.5 du référentiel national relatif à l'unité d'enseignement « PAE 3 »).
- 7) Réaliser la démonstration pratique des différentes conduites à tenir correspondant aux différentes situations de secours envisagées et du matériel utilisé (objectifs I.1.2, I.2.1, I.3.1, I.3.2, I.4.1, I.5.1, I.6.1, I.7.1, I.8.1, I.8.3 et I.8.5 du référentiel national relatif à l'unité d'enseignement « PAE 3 »).
- 8) Animer un atelier d'apprentissage des gestes pour permettre à chaque participant de réaliser, le mieux possible, les gestes de secours et les conduites à tenir envisagés.
- 9) Mettre les participants en situation de sauveteurs lors de cas concrets pour leur permettre de mettre en œuvre les gestes et conduites à tenir de premiers secours appris dans un environnement recréé artificiellement.
- 10) Animer la conclusion d'une partie de formation.
- 11) Animer une séance de synthèse pour permettre à chaque participant d'évaluer son aptitude à mettre en œuvre les techniques des premiers secours.

4 OBJECTIFS SPECIFIQUES ET CRITERES D'EVALUATION

Le tableau suivant présente, pour chaque objectif intermédiaire :

- les **COMPETENCES** requises par le moniteur des premiers secours sur le terrain,
- les connaissances (objectifs de **SAVOIR**) nécessaires pour atteindre l'objectif,
- les capacités ou savoir-faire techniques (objectifs de **SAVOIR-FAIRE**) qui permettent de montrer que l'objectif est atteint.

Pour chaque objectif spécifique (objectif de savoir et objectif de savoir-faire), il est proposé le contenu qui doit être développé au cours de la formation de moniteur des premiers secours.

NB : L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire avant d'aborder les objectifs de « savoir-faire ». Les techniques pédagogiques qui seront utilisées par l'instructeur pour aborder les objectifs de « savoir » avec les participants au cours de la formation sont des techniques démonstratives, comme la démonstration pratique, les exposés interactifs ou des exercices de réflexion en groupe avec synthèse et apport de connaissances par le formateur.

Quelle que soit la technique pédagogique utilisée, le formateur doit s'assurer que les connaissances théoriques nécessaires sont acquises par le participant avant d'aborder les objectifs de SAVOIR-FAIRE. Cette évaluation des connaissances doit être interactive, se faire en groupe et utiliser largement les techniques de reformulation. Il n'est pas nécessaire de réaliser des évaluations individuelles des connaissances de chaque participant.

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

1. Réaliser ou s'assurer de la réalisation des tâches administratives nécessaires à une formation de l'UE « PSC 1 ».

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
1.1- Déclarer ou s'assurer de la déclaration de la formation conformément aux directives de l'organisme ou de l'association.	- Indiquer les modalités d'ouverture et de clôture d'une formation de l'UE « PSC 1 ».	Conforme aux données de l'association ou de l'organisme d'appartenance du formateur.	- S'assurer de la présence des participants en faisant remplir une fiche de présence.	
1.2- Assurer les tâches administratives d'une formation de l'UE « PSC 1 ».	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les principales tâches administratives à réaliser en cours de formation. - Indiquer les modalités de délivrance de l'unité d'enseignement PSC 1. 	<p>La fiche de présence, la fiche de suivi, le procès verbal, le certificat de compétences « PSC 1 ».</p> <p>Conforme au référentiel national relatif à l'UE PAE 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner la fiche de suivi avec le participant. - Remplir le procès verbal et s'assurer de délivrer les certificats de compétences « PSC 1 ». 	<p>La fiche de suivi est remplie, complète, exacte et lisible.</p> <p>Le procès verbal est complet, exacte et lisible.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

2. Préparer, utiliser et entretenir le matériel pédagogique nécessaire et suffisant pour animer la formation.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
2.1- Choisir et utiliser le matériel indispensable pour chaque partie de formation.	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer, les avantages et les inconvénients de l'utilisation des outils pédagogiques, dans le cadre d'une formation de l'UE « PSC 1 ». - Pour chaque partie, indiquer le matériel pédagogique indispensable et justifier ce choix. 	<p>Liste les avantages spécifiques.</p> <p>Choix conforme avec le référentiel national PAE 3. La justification porte sur les processus de mémorisation et de compréhension.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer et vérifier le matériel indispensable à la réalisation d'une séquence d'une formation de l'UE « PSC 1 ». - Utiliser les outils choisis. 	<p>Le matériel est complet, fonctionnel et sécurisé.</p> <p>Respecte les principes généraux de l'utilisation de l'outil.</p>
2.2- Réaliser une simulation de « détresse ».	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les avantages et inconvénients des « produits » de maquillage et la réglementation qui s'y rattache (cf. référentiel national PAE 3). 	<p>Liste les avantages et les inconvénients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un maquillage rapide, simple et économique. 	<p>Le maquillage doit permettre l'action de secours attendue.</p>
2.3- Nettoyer le matériel et s'assurer qu'il est en état de fonctionnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les principales règles d'hygiène de base et de sécurité à respecter dans une formation de l'UE « PSC 1 ». - Indiquer les parties d'un mannequin à remplacer ou à nettoyer entre chaque participant et à la fin d'une séance de formation 	<p>Conforme au référentiel national PAE 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer un mannequin et renouveler le matériel consommable. - Expliquer à un participant comment changer le matériel individuel d'un mannequin. 	<p>Respecte le mode d'emploi du constructeur et les règles d'hygiène et de sécurité (cf. référentiel national PAE 3). Le matériel est fonctionnel.</p> <p>Respecte le mode d'emploi du constructeur. Le matériel est fonctionnel.</p>
2.4- Ranger le matériel en respectant les conditions de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - Préciser les règles de stockage des matériels. 		<ul style="list-style-type: none"> - Ranger le matériel. 	<p>Respecte les règles de stockage</p> <p>Le matériel est propre, fonctionnel et conditionné pour une prochaine utilisation.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

3. Utiliser un conducteur pour assurer une formation de l'UE « PSC 1 ».

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
3.1- Utiliser et suivre le conducteur au cours de la formation.	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les avantages d'une pédagogie par objectif. - Définir les termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - référentiel national de compétences SC, - référentiel national de pédagogie SC, - cas concret, - critères d'évaluation, - déroulement d'une séquence pédagogique. - Identifier les différentes parties d'un scénario pédagogique. 	<p>Liste et justifie les avantages d'une pédagogie par objectif utilisée au cours de la formation. Donne des définitions conformes.</p> <p>Repère au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les parties et les durées indicatives - les objectifs - les techniques pédagogiques - les méthodes pédagogiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Animer une séquence de formation d'un objectif spécifique en utilisant le scénario pédagogique du référentiel national PAE 3. 	<p>Respecte une pédagogie par objectif telle qu'elle est définie dans le référentiel national PAE 3.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

4. Animer une séquence de formation.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
4.1- Animer une séquence de formation en respectant les règles d'apprentissage de l'adulte et de la communication.	<p>Identifier les règles d'apprentissage et de communication chez l'adulte.</p> <p>- Justifier la démarche d'intervention du sauveteur.</p> <p>Enoncer et justifier les différentes parties de la procédure d'apprentissage.</p> <p>Justifier l'intérêt pour l'apprenant de l'évaluation formative.</p>	<p>Identifie ce qui facilite ou freine l'apprentissage et la communication chez l'adulte.</p> <p>Propose une démarche conforme au référentiel national PSC 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protège ; - Alerte ou fait alerter ; - Réalise les gestes de secours (du plus grave au moins grave). <p>Enonce et justifie les différentes parties de la procédure conformément au référentiel national PAE 3.</p> <p>Apprécie la progression (points positifs et points à améliorer).</p> <p>Repère l'erreur et en fait rechercher la (ou les) cause(s).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer tout ou partie d'une séquence (portant sur un objectif spécifique) de la formation de l'UE « PSC 1 », en utilisant les dispositions pédagogiques du référentiel national PAE 3. - Mettre en œuvre une évaluation formative. 	<p>Respecte la procédure d'apprentissage et les techniques proposées dans le référentiel national PSC 1.</p> <p>S'exprime clairement.</p> <p>Permet la participation de tous.</p> <p>Utilise un vocabulaire simple et précis.</p> <p>S'assure de la participation active de tous.</p> <p>Utilise des outils pédagogiques adaptés.</p> <p>Utilise un outil d'évaluation.</p> <p>Valide les acquis.</p> <p>Analyse avec les participants leurs difficultés, recherche les principales causes et propose des stratégies d'amélioration.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

5. Réaliser l'introduction et la présentation à une formation de l'UE « PSC 1 ».

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
5.1- Agencer l'espace de formation.	- Indiquer les principales caractéristiques de l'espace de formation.	Conformité au référentiel national PAE 3.	- Agencer un espace d'une formation de l'UE « PSC 1 ».	L'espace est adapté, accueillant et convivial. Il contient tout le matériel logistique et pédagogique indispensable pour permettre à chaque participant de réaliser les exercices pratiques.
5.2- Accueillir les participants.	- Indiquer les règles générales de l'accueil.	Etre convivial et ponctuel. Avoir une tenue correcte et adaptée.		
5.3- Assurer l'ouverture de la formation.	- Indiquer la durée, l'objectif général et les modalités d'organisation d'une formation de l'UE « PSC 1 ».	Conformité référentiel national PAE 3.	- Se présenter et faire se présenter l'équipe d'animation et les participants. - Présenter aux participants, en 5 minutes environ, la formation PSC 1.	Convivialité, aisance. Etre à l'aise et organisé. La présentation est conforme aux référentiels nationaux PSC 1 et PAE 3

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

6. A l'aide d'études de cas, permettre aux participants à la formation d'identifier la situation abordée, d'en préciser les risques et d'indiquer le résultat de l'action de secours (objectifs I.1.1, I.1.2, I.1.3, I.3.1, I.4.1, I.5.1, I.7.1, I.8.1, I.8.3 et I.8.5 du référentiel national relatif à l'unité d'enseignement « PAE 3 »).

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
6.1- Animer une étude de cas.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'intérêt pédagogique de l'étude de cas. - Indiquer les différentes étapes de l'étude de cas. - Indiquer pour chaque étude de cas (objectifs définis ci-dessus) les signes, les causes, les risques et le résultat attendu de l'action de secours. 	<p>Conforme au référentiel national PAE 3.</p> <p>Préparation des questions et choix de l'outil pédagogique. Présentation du cas. Discussion et analyse (questionnement). Synthèse (énoncé du résultat attendu de l'action de secours).</p> <p>Conforme aux référentiels nationaux.</p>	<p>Choisir une situation (transparent, vidéo...) adaptée pour introduire une étude de cas et justifier ce choix.</p> <p>Animer (avec un groupe de participants) une étude de cas en utilisant le support choisi.</p>	<p>Pertinent, simple et adapté.</p> <p>Présente le cas, pose la(es) question(s) ouverte(s) nécessaire(s). Laisse les participants s'exprimer sur le sujet. Reformule ou fait reformuler si nécessaire. Enonce les signes, les causes, les risques et le résultat attendu de l'action de secours.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

7. Réaliser la démonstration pratique des différentes conduites à tenir correspondant aux différentes situations de secours envisagées et du matériel utilisé (objectifs I.1.2, I.2.1, I.3.1, I.3.2, I.4.1, I.5.1, I.6.1, I.7.1, I.8.1, I.8.3 et I.8.5 du référentiel national relatif à l'unité d'enseignement « PAE 3 »).

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
7.1- Réaliser une démonstration pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'intérêt pédagogique de la démonstration pratique. - Indiquer les différentes étapes de la démonstration pratique. - Indiquer l'objectif du geste de secours à démontrer. - Indiquer l'objectif de la défibrillation et les principes de fonctionnement du matériel - Justifier les points clefs des différentes conduites à tenir et gestes de premiers secours à démontrer. 	<p>Conforme au référentiel national PAE 3.</p> <p>Démonstration en temps réel. Démonstration commentée et justifiée. Reformulation conforme au référentiel national PAE 3.</p> <p>Conforme à la référence technique du référentiel national PSC 1.</p> <p>Conforme à la référence technique du geste.</p> <p>Conforme à la référence technique du référentiel national PSC 1.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la démonstration en temps réel de toutes les conduites à tenir et des gestes de secours. - Réaliser la démonstration commentée et justifiée de toutes les conduites à tenir et gestes de premiers secours. - Présenter le matériel utilisé et démontrer son principe de fonctionnement. - Permettre à un participant de reformuler la conduite à tenir et/ou le geste démontré. 	<p>Conformité de la conduite à tenir et des gestes.</p> <p>Conformité de la conduite à tenir et du geste. Conformité des commentaires. Justification centrée sur les points clefs.</p> <p>Conformité du principe de fonctionnement de l'appareil et des commentaires. Respect des conditions d'utilisation du matériel. Justifications centrées sur les points clefs</p> <p>Corrige les erreurs (conformité avec le référentiel national PSC 1). Reste positif.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

8. Animer un apprentissage de gestes pour permettre à chaque participant de réaliser le mieux possible les gestes de secours et les conduites à tenir envisagés.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
8.1- Animer un atelier d'apprentissage de geste.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'intérêt pédagogique de la phase d'apprentissage. - Définir et préciser l'importance de l'évaluation formative dans l'apprentissage. - Connaître le principe et le but du travail en binôme ou en trinôme. 	<p>Conforme au référentiel national PAE 3.</p> <p>Guide la formation des participants.</p> <p>Conforme au référentiel national PAE 3.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organise l'apprentissage du geste. 	<p>Donne aux participants des consignes claires d'organisation (victime, sauveteur ou observateur). Surveille l'apprentissage du geste.</p> <p>Repère les erreurs, leur causes les omissions du participant et les absences de correction de l'observateur.</p> <p>Argumente et valide les corrections apportées.</p> <p>Reste positif.</p> <p>Fait refaire le geste jusqu'à son acquisition.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

9. Mettre les participants en situation de sauveteurs lors d'un cas concret pour leur permettre d'appliquer les gestes et conduites à tenir appris dans un environnement recréé artificiellement.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
9.1. Concevoir et préparer le cas concret.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'intérêt pédagogique du cas concret. - Indiquer et justifier les différentes étapes de la réalisation d'un cas concret et le rôle du moniteur dans chaque phase. - Indiquer les critères de qualité d'un cas concret. 	<p>Conforme au référentiel national PAE 3 (aborder les cas concrets de synthèse)</p> <p>Conception, préparation, réalisation, évaluation.</p> <p>Simplicité, pertinence, adaptabilité, crédibilité et absence de danger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des scénarios. - Elaborer une fiche d'évaluation qui permettra d'analyser l'action du sauveteur au cours d'un cas concret. - Organiser l'espace et préparer le matériel pour mettre en scène un cas concret. 	<p>Scénarios crédibles, réalistes, qui respectent les critères donnés dans le référentiel national PAE 3.</p> <p>Rapidité, simplicité, crédibilité.</p> <p>Utilise les critères d'évaluation du référentiel national PAE 3.</p>
9.2. Mettre en scène et suivre le déroulement d'un cas concret.			<ul style="list-style-type: none"> - Présenter et faire jouer par un (ou plusieurs) participant(s), un cas concret. 	<p>Présentation simple, courte précise.</p> <p>Répond à l'appel des secours pour rendre crédible l'alerte.</p>
9.3. Evaluer le participant.			<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le participant. 	<p>Permet l'auto-évaluation de l'apprenant.</p> <p>Demande l'avis du groupe.</p> <p>Valide les points réussis.</p> <p>Repère les erreurs et en cherche les causes.</p> <p>Apporte les solutions conformes et concrètes.</p>

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

10. Réaliser la conclusion d'une partie.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
11.1. Animer la conclusion d'une partie.	- Définir l'intérêt pédagogique de la conclusion d'une partie.	Cf. référentiel national PAE 3.	- Conclure une partie de formation.	Rappelle les points clés. Annonce la suite.

11. Animer une séance de synthèse pour permettre à chaque participant d'évaluer son aptitude à mettre en œuvre les techniques des premiers secours.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir-faire	Critères d'évaluation
11.1 Animer une séance de synthèse.	- Préciser l'intérêt des exercices de synthèse.	S'assure de l'acquisition de la démarche de sauveteur.	- Choisir des cas concrets pour réaliser les exercices de synthèse.	Porte sur des situations clés. Justifie leur choix.

5 EXAMEN DE MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

5.1 Le jury

Le jury d'examen du brevet national de moniteur des premiers secours est constitué selon les modalités fixées par le décret n° 92.514 du 12 juin 1992 modifié et l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, et du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, en date du 22 octobre 2003 modifié.

5.1.1 Le président du jury

Le président du jury est choisi et nommé conformément au décret du 20 janvier 1997, article 8. Il ne participe pas à l'évaluation des candidats.

Son rôle est de :

- veiller au respect de la réglementation,
- veiller à l'égal traitement de tous les candidats,
- pallier l'absence d'un membre du jury par un suppléant de même qualité,
- présider les délibérations du jury et de proclamer les résultats,
- prendre toute les décisions nécessaires au bon déroulement de l'examen.

5.1.2 Les membres du jury

Conformément au texte, le jury est composé de cinq membres dont :

- le médecin qui a assuré la direction de la formation,
- un instructeur membre de l'équipe pédagogique de la formation initiale, à jour de la formation continue,

- deux instructeurs désignés, à jour de leur formation continue,
- une personnalité qualifiée au niveau départemental dans le domaine de la pédagogie du secourisme.

Il est recommandé que la composition des jurys soit organisée de façon pluri-associative et pluri-organique.

Lors de la nomination du jury d'examen, pour chaque membre titulaire est désigné, dans les mêmes conditions, un membre suppléant afin de pallier un empêchement de dernière minute.

5.2 Les candidats

Pour être autorisé à subir l'épreuve du brevet national de moniteur des premiers secours, il faut :

- 1- être titulaire de l'unité d'enseignement PSC 1 ou son équivalent,
- 2- être âgé de 18 ans au moins,
- 3- être présenté par un organisme public habilité ou une association nationale agréée qui atteste que le candidat a suivi la formation préparatoire,
- 4- avoir suivi la formation initiale de moniteur des premiers secours.

Un dossier d'inscription du candidat au brevet national de moniteur des premiers secours doit être présenté au préfet, un mois avant la date prévue de l'examen, par le responsable de l'organisme public habilité ou de l'association nationale agréée.

Ce dossier comprend :

- une demande écrite mentionnant le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance et l'adresse du candidat ;

- la copie de son certificat de compétences de « Citoyen de sécurité civile » ou son équivalent,

L'attestation certifiant la réalisation de la formation préparatoire, établie par l'organisme public habilité ou l'association agréée qui l'a assurée, est remise au président du jury le jour de l'examen.

5.3 Le déroulement de l'épreuve

L'examen d'État de moniteur des premiers secours se déroule à l'issue de la formation initiale et comprend **une épreuve pratique.**

L'épreuve consiste en un exercice de simulation où le candidat doit jouer le rôle d'un moniteur des premiers secours qui anime avec un groupe d'auditeurs (jouant le rôle de participants) une partie choisie de la formation aux premiers secours, décomposée en deux séquences successives, présentées chacune dans un atelier différent.

Cette partie comprend une démonstration pratique, parfois précédée d'une étude de cas, selon le sujet tiré au sort, présentée dans le premier atelier et un cas concret, mis en œuvre dans le second atelier.

Pendant cette épreuve, le candidat est censé former un groupe d'auditeurs jouant le rôle des participants à une formation de l'UE « PSC 1 ».

Les auditeurs mis à sa disposition sont fournis par l'association ou l'organisme formateur en nombre suffisant pour que les deux ateliers se déroulent simultanément.

Il appartient à l'association ou à l'organisme formateur de déterminer qui jouera ce rôle de participants mais ce sont au minimum des personnes titulaires du certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile » ou son équivalent.

La durée de passage d'un candidat est au maximum de 30 minutes (2 fois 15 minutes).

Pour ne pas perturber le candidat, le matériel pédagogique mis à sa disposition au cours de cette épreuve doit être de modèle identique à celui qui a été utilisé pendant la formation. Si, pour des raisons techniques, les matériels s'avèrent différents, il est indispensable de permettre au candidat de prendre connaissance des nouveaux matériels avant le début de l'épreuve.

Après la présentation du candidat et du jury, **un des membres du jury indique** au candidat ce que l'on attend de lui et lui demande de tirer au sort le sujet qu'il devra réaliser parmi la liste des sujets précisés dans le présent référentiel national.

Le candidat énonce à haute voix le sujet tiré et le **jury lui demande de bien vouloir le reformuler** afin de s'assurer de sa parfaite compréhension, puis il lui précise que :

- l'épreuve comprend 2 séquences successives présentées chacune dans un atelier différent et devant une partie du jury différente. **Pour un même candidat, la même partie du jury ne peut évaluer qu'un atelier.**
- la première séquence (1^{er} atelier), d'une durée maximale de 15 minutes, comprend la démonstration pratique, parfois précédée d'une étude de cas selon son sujet ;
- la seconde séquence (2^{ème} atelier), immédiatement à la suite de la première et également d'une durée maximale de 15 minutes, comprend la mise en place, le déroulement du cas concret et son évaluation.

- Le jury donne des précisions sur :
- les salles où se déroulent les ateliers,
- les moyens matériels à sa disposition,
- les auditeurs dont dispose le candidat.

Le sujet met en œuvre une partie de la procédure d'apprentissage correspondant à un objectif spécifique retenu dans le référentiel national PAE 3.

Le candidat dispose alors **30 minutes de préparation** au cours desquelles il peut utiliser tous les documents souhaités, comme s'il devait préparer, dans la réalité, une partie de la formation de l'UE « PSC 1 » ; **Au cours de cette période, le candidat peut bénéficier d'une aide pour la préparation de son matériel, mais toute assistance pédagogique est proscrite.**

A l'issue des 30 minutes de préparation, le candidat peut alors commencer la première partie de sa présentation.

Durant les 2 prestations du candidat, le jury n'intervient pas et laisse le candidat agir. Une intervention à ce moment pourrait perturber le candidat et lui faire perdre le fil de son action. Toutefois, s'il s'avère que le candidat se trouve en situation de blocage, liée à une mauvaise compréhension du sujet, le jury peut alors intervenir pour apporter les informations complémentaires nécessaires.

Au niveau de chaque atelier, quand les membres du jury ont suffisamment d'éléments pour réaliser l'évaluation du candidat, ils peuvent arrêter la prestation mais en veillant à ce que le candidat ne considère pas cet arrêt comme une appréciation négative.

Il est toujours possible au jury de poser une question au candidat dans la mesure où cette question porte sur la prestation qu'il a produite. Elle permet ainsi au candidat d'expliquer l'action réalisée et au jury de mieux comprendre. En aucun cas, des questions de connaissances générales ou des questions qui ne portent pas sur la

prestation réalisée par le candidat ne doivent être posées. En effet, cela transformerait l'épreuve pratique en une épreuve orale, ce qui n'est pas conforme au texte.

La présentation terminée, le candidat est remercié et les membres du jury peuvent alors procéder à son évaluation.

Toute autre épreuve ou question ne figurant pas dans les programmes officiels est interdite et susceptible de recours pouvant faire annuler l'examen.

5.4 L'évaluation

Elle est réalisée par les membres du jury au cours de l'épreuve pratique.

Le candidat est évalué, dans chaque atelier, sur son aptitude à enseigner les gestes des premiers secours conformément au référentiel national PSC 1, selon les critères suivants.

Critères évalués dans les 2 ateliers

Le candidat :

- respecte les références techniques,
- met en œuvre correctement les techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique,
- choisit et utilise des aides pédagogiques adaptées,
- apporte des justifications et commentaires pertinents, simples et clairs.

Critères spécifiques à l'atelier « cas concret »

Le candidat :

- réalise une évaluation formative pertinente des participants-auditeurs lors de l'épreuve,

5.5 La délibération du jury

La délibération du jury a lieu à huis clos, immédiatement après les épreuves. Elle est dirigée par le président du jury. Elle n'a de valeur que si tous les membres du jury sont présents.

Le président du jury tient ici un rôle important. Il doit s'assurer que chaque membre du jury a en tête les règles précisées ci-dessus et le cas échéant, les rappelle au début de la délibération.

Chaque examinateur émet un avis sur chaque candidat et argumente cet avis devant les autres membres du jury. Si l'un des candidats n'a pas atteint un ou plusieurs des critères définis dans la fiche d'évaluation de certification, le président du jury présente aux autres membres, la fiche individuelle de suivi, établie au cours de la formation initiale par l'équipe pédagogique.

Cette fiche constitue, pour le jury, un élément d'appréciation supplémentaire des qualités du candidat.

A l'issue de la délibération, la décision d'admission ou d'ajournement du candidat est prise par le jury.

Ne se verront attribuer le brevet national de moniteur des premiers secours que les candidats reconnus aptes après délibération du jury d'examen.

Un procès verbal d'examen est rédigé et signé par les membres et le président du jury.

Une attestation de réussite signée par le président du jury est remise à chaque candidat admis lors de la proclamation des résultats. Ce document fait foi jusqu'à la délivrance du brevet national de moniteur des premiers secours.

Si plusieurs candidats commettent les mêmes erreurs, il est probable qu'elles soient liées à la formation. Dans ce cas, le président du jury en informe le responsable de la formation pour qu'il prenne les mesures nécessaires à un rattrapage ou une amélioration des formations futures. Ce n'est pas aux membres du jury d'aborder le sujet litigieux directement avec les candidats ou de refaire une partie de la formation pendant l'examen. Néanmoins, le président du jury peut demander au responsable de la formation d'aborder le sujet avec les candidats lors de la remise des résultats.

5.6 Les locaux et l'organisation matérielle

Les examens peuvent se dérouler dans les locaux des associations ou des organismes formateurs dans la mesure où ils sont désignés comme centres d'examen par le préfet.

Le centre d'examen doit être suffisamment vaste pour pouvoir accueillir les deux ateliers, la préparation du candidat, le matériel nécessaire et la délibération du jury.

Il comprend au minimum :

- tables et chaises pour les candidats, les auditeurs et les membres du jury,
- 1 moyen de communication,
- le matériel de premiers secours,
- le matériel pédagogique nécessaire,
- le matériel de maquillage,
- le matériel de simulation pour cas concrets.

Le matériel est, en règle générale, fourni par les organismes ou les associations qui ont assuré la formation. Il est recommandé aux examinateurs de vérifier que le matériel est en état de fonctionnement.

Il est souhaitable que les candidats disposent d'une salle d'attente équipée de chaises où ils peuvent attendre calmement leur tour.

A la fin de l'épreuve, le jury doit pouvoir bénéficier d'une salle pour délibérer sans être dérangé.

5.7 Maintien des acquis

Le maintien des acquis du titulaire du brevet national de moniteur des premiers secours doit se conformer à l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

6 SUJETS DE L'ÉPREUVE DE PEDAGOGIE PRATIQUE

SUJET N°1 : OBJECTIF I.3.1

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte : tapes dans le dos qui s'avèrent efficaces.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 3 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°2 : OBJECTIF I.3.1

Première partie

Réaliser la démonstration pratique de l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez l'adulte : tapes dans le dos qui s'avèrent inefficaces.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 3 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°3 : OBJECTIF I.3.2

Première partie

Réaliser la démonstration pratique de l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson : tapes dans le dos qui s'avèrent inefficaces.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 3 (technique de désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson), en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°4 : OBJECTIF I.4.1

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique d'une compression locale et directe de l'endroit qui saigne. Un témoin est présent.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 4 en réalisant, devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°5 : OBJECTIF I.4.1

Première partie

Réaliser la démonstration pratique d'une compression locale avec un tampon relais.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 4 en réalisant, devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°6 : OBJECTIF I.5.1

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique pour maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire (*la démonstration commentée portera sur le bilan et la liberté des voies aériennes, excluant la mise en position latérale de sécurité*).

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 5 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°7 : OBJECTIF I.5.1

Première partie

Réaliser la démonstration pratique pour maintenir libres les voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire (*la démonstration commentée portera sur la mise en position latérale de sécurité et la surveillance*).

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 5 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°8 : OBJECTIF I.6.1

Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) chez l'adulte (*la démonstration commentée portera seulement sur le bilan et les compressions thoraciques*).

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 6 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°9 : OBJECTIF I.6.1

Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) chez l'adulte (*La démonstration commentée portera sur la ventilation artificielle*).

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 6 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°10: OBJECTIF I.6.1

Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) chez l'adulte (*La démonstration commentée portera sur la défibrillation automatisée externe*).

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 6 en réalisant, devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°11 : OBJECTIF I.6.2

Première partie

Réaliser la démonstration pratique de la mise en œuvre d'une réanimation cardio-pulmonaire chez l'enfant et le nourrisson.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 6 en réalisant devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°12 : OBJECTIF I.7.1

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une personne qui présente un malaise : douleur serrant la poitrine.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 7, en réalisant devant le jury, le maquillage si nécessaire, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N°13 : OBJECTIF I.8.1

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une victime atteinte d'une plaie grave.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 8, en réalisant devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N° 14 : OBJECTIF I.8.3

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une victime qui présente une brûlure.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 8, en réalisant devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

SUJET N° 15 : OBJECTIF I.8.5

Première partie

Réaliser l'étude de cas et la démonstration pratique de la conduite à tenir devant une victime ayant subi un traumatisme du dos, du cou ou de la tête.

Deuxième partie

Mettre en œuvre un cas concret de synthèse portant sur la partie N° 8, en réalisant devant le jury, le maquillage, les conseils à la victime, la mise en situation, le déroulement du cas et son évaluation.

7 FICHE D'EVALUATION DE CERTIFICATION

Au cours de l'épreuve le candidat sera évalué sur son aptitude à enseigner les gestes de premiers secours en mettant en œuvre une partie de la procédure d'apprentissage correspondant à un objectif spécifique conformément au référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSC 1 ».

En cas de non-atteinte d'un ou plusieurs de ces critères, la fiche individuelle de suivi du candidat est présentée par le président du jury à l'ensemble des membres. Elle constitue un élément d'appréciation des qualités du candidat avant délibération et décision d'admission ou d'ajournement.

EVALUATION CERTIFICATIVE D'UN CANDIDAT MONITEUR

Date de l'examen : **Lieu :**

Organisme formateur :

NOM et PRENOM du CANDIDAT :

.....

Sujet n°

CRITERES	1^{er} atelier <small>(démonstration pratique ± étude de cas)</small>	2^{ème} atelier <small>(cas concret)</small>	Observations
1 – Respecte les références techniques.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2 – Met en œuvre les techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3 – Choisit et utilise des aides pédagogiques adaptées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4 – Apporte des justifications et commentaires pertinents, simples et clairs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5 – Réalise une évaluation formative pertinente des participants-auditeurs lors de l'épreuve.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Cocher la case lorsque le critère est atteint.

En cas de non-atteinte d'un ou de plusieurs critères, le président du jury présente à l'ensemble des membres la fiche individuelle de suivi du candidat.

Ce document constitue, pour le jury, un élément d'appréciation supplémentaire des qualités du candidat.

**NOM, PRENOM, QUALITE
de l'EVALUATEUR**

APTE

INAPTE

VISA

MONITEUR DES PREMIERS SECOURS

Les références suivantes du référentiel national seront utilisées par les membres du jury pour valider les critères de la fiche d'évaluation de certification :

1. Respecte les références techniques du PSC 1 :

- les gestes sont conformes aux références techniques,
- la conduite à tenir est conforme aux références techniques.

2. Met en œuvre des techniques pédagogiques correspondant à l'objectif spécifique :

étude de cas :

- le choix est simple et pertinent,
- animation : présente le cas, laisse s'exprimer et reformule, énonce les risques, précise le résultat attendu de l'action de secours.

démonstration pratique :

- les commentaires sont conformes aux références techniques du PSC 1,
- les phases d'apprentissage sont respectées.

3. Choisit et utilise des aides pédagogiques adaptées :

- choisit les aides en accord avec l'objectif,
- respecte les principes d'utilisation des outils,
- le maquillage permet l'action de secours.

4. Apporte des justifications et commentaires pertinents, simples et clairs :

- les justifications et commentaires sont conformes aux références techniques du PSC 1,
- s'exprime clairement, utilise un vocabulaire simple et précis.

5. Réalise une évaluation formative pertinente des participants-auditeurs lors de l'épreuve :

cas concret :

- le scénario est crédible, réaliste et conforme aux critères du référentiel national PAE 3,
- l'organisation est rapide et simple,
- la présentation précise,
- le formateur répond à l'alerte du sauveteur,
- en conclusion, le formateur rappelle les points clés.

évaluation du participant :

- permet l'auto-évaluation,
- demande l'avis du groupe,
- repère les erreurs et cherche les causes,
- apporte des solutions concrètes,
- valide les points réussis.

REMERCIEMENTS

Un grand remerciement aux experts et spécialistes qui ont collaboré à la rédaction de ce référentiel national et qui appartiennent aux organismes publics habilités et aux associations nationales agréées pour les formations aux premiers secours, siégeant à l'Observatoire National du Secourisme, dont les noms suivent :

- Association défense et secourisme ;
- Association nationale des centres d'enseignement de soins d'urgence ;
- Association nationale des instructeurs et moniteurs de secourisme ;
- Association nationale des premiers secours ;
- Bataillon des marins-pompiers de Marseille ;
- Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés – Direction des risques professionnels ;
- Centre français de secourisme ;
- Croix-rouge française ;
- Electricité de France ;
- Gaz de France ;
- Fédération française de sauvetage et de secourisme ;
- Fédération nationale de protection civile ;
- Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;
- Fédération des secouristes français croix blanche ;
- Institut national de recherche et de sécurité ;
- Ministère de la défense : Armée de terre ;
- Ministère de l'éducation nationale ;
- Ministère de l'intérieur : Direction générale de la police nationale, Direction de la défense et de la sécurité civiles ;
- Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte ;
- Société nationale de sauvetage en mer ;
- Union nationale des associations des sauveteurs et des secouristes de la poste et de France Télécom.

Reproduction autorisée

Coordinateur : Eric DUFÈS
Chef de projet : Daniel MEYRAN

1^{ère} édition
Dépôt légal – janvier 2007

I.S.B.N. 978-2-11-09 6778-7

Le référentiel national relatif à la formation
« de moniteur des premiers secours »
a été élaboré par :

La direction de la défense et de la sécurité civiles,
Sous-direction des sapeurs-pompiers et des acteurs du secours,
Bureau du volontariat, des associations et des réserves communales,
Section du secourisme et des associations de sécurité civile,
avec le concours de l'observatoire national du secourisme.

Il peut être consulté sur le site du ministère de l'intérieur :

www.interieur.gouv.fr